

nadien et, comme ces ministres ont la majorité des Haut-Canadiens contr'eux, il en résulte que c'est la minorité qui administre le Haut-Canada. Ces choses changeront un jour de face et les Bas-Canadiens auront à se rappeler alors qu'il a pris leur parti en se déclarant en faveur de la double majorité. Ce qui lui cause une peine réelle, c'est que des Bas-Canadiens qui, il y a deux ans, étaient les plus bruyants en faveur de ce principe—M. Loranger, par exemple,—paraissent aujourd'hui en faire fi. Dieu veuille qu'ils ne se repentent pas un jour amèrement de leur conduite actuelle.

M. *Powell* (*Carleton*)—dit que si l'opposition arrivait au ministère, elle se trouverait dans le même embarras que les ministres actuels, car si elle jetait aux orties, comme de vieilles guenilles, les questions relatives à la représentation, aux écoles séparées, aux sociétés religieuses, etc., elle verrait se lever contre elle une opposition haut-canadienne plus formidable encore que celle d'aujourd'hui, car, à politique semblable, les ministres actuels sont plus estimés, plus populaires que ne le seraient ceux qui sortiraient de l'opposition. D'un autre côté, si les nouveaux ministres voulaient mettre en pratique leurs théories politiques, ils se trouveraient arrêtés bientôt par la presque totalité de la représentation bas-canadienne qui, réunie à la minorité haut-canadienne, constituerait une majorité écrasante.

M. *Thibaudeau*—déclare qu'en demandant l'application du principe de la double majorité, son intention n'est pas de renverser un ministère pour faire un chemin à d'autres hommes. Il s'étonne que les ministres bas-canadiens, plutôt que de faire la paix avec M. J. S. Macdonald, qui a été toujours favorable aux Canadiens-Français, aient préféré s'allier avec un homme tel que M. Sidney Smith, qui est hostile aux Bas-Canadiens et dont M. Hincks disait que lors même qu'on l'a acheté, on ne peut pas compter sur lui. Quant à M. Brown, ses doctrines relatives à la simple majorité devraient dessiller les yeux des Canadiens-Français.

M. *Talbot*—se déclare en faveur de la réforme électorale et accuse l'opposition de l'avoir retardée, précisément par son opposition systématique. Ce député ministériel va jusqu'à reprocher à M. Brown d'avoir donné à entendre qu'on pourrait avoir un compromis à ce sujet avec le Bas-Canada. M. Talbot ne veut pas de compromis.

M. *Galt*—(député bas-canadien)—se prononce en faveur du principe de la représentation basée sur la population ! et contre celui de la double majorité. Le Haut-Canada doit obtenir satisfaction et comme, en ce cas, la séparation des deux Canadas serait imminente, il a songé à présenter des résolutions relatives à l'union de toutes les Provinces britanniques.

L'Hon. M. *Sicotte*—ne croit pas le moment venu de discuter le principe de la double majorité ; mais il se hâte d'informer M. Thibaudeau que ce qu'il a mis dans la bouche de M. Hincks—si, du moins cela a été dit—ne s'applique qu'au frère de M. Sydney Smith.

M. *Thibaudeau*—retire ce qu'il a dit.

M. *Patrick*—est contre le principe de la double majorité ; mais plutôt que de souffrir plus longtemps le gouvernement actuel, il voterait avec M. J. S. Macdonald.

M. *Mackenzie*—se prononce contre les ministres haut-canadiens, qui ne font pas retraite devant la majorité haut-canadienne ; mais il est contre le principe de la double majorité. Ce qu'il veut, c'est la représentation basée sur la population, comme on l'a aux États-Unis ; et alors notre province prospérera ; car nous n'avons pas, comme aux États-Unis, de gouvernement fédéral pour ruiner le peuple. Mais, dans l'état actuel des choses, notre gouvernement est ruineux, ainsi qu'on peut en juger en voyant seulement l'imprimeur de la reine empêcher bon an mal an \$60,000. Il ne croit pas à la possibilité d'unir les Provinces britanniques.

M. *Ferguson*—accuse M. J. S. Macdonald de faire de l'opposition factieuse.

Le bill, mis aux voix, subit une première lecture, à une majorité de 8 contre 24.

Les 8 députés de la minorité sont : MM. Foley, Hogan, J. S. Macdonald, Mattice, Patrick, W. Powell, Rymal et White.

La Chambre débat ensuite l'opportunité de s'occuper immé-

diatement des questions relatives à la double majorité, à la réforme électorale, à l'union des Provinces et enfin aux Écoles réparées. Il est enfin convenu qu'on traitera ces questions, la semaine prochaine dans le même ordre qu'elles viennent de se présenter sous notre plume.

(A continuer.)

LES SENTIMENTS DE LA CHAMBRE RELATIVE- MENT A LA DOCTRINE DE LA DOUBLE MAJORITÉ.

Après avoir lu les discours qui se trouvent dans notre numéro d'aujourd'hui, et si l'on se rappelle les débats soulevés, il y a quelques trois semaines, par la motion de M. Thibaudeau, on restera convaincu que—

La généralité des Bas-Canadiens duet le principe de la double majorité, sans en vouloir l'application immédiate ;

Et que la majorité des Haut-Canadiens repousse le principe, mais voudrait que les ministres l'appliquassent

Les premiers veulent l'éviter, pour la laisser dans le fourreau ; les autres rejettent l'arme, tout en brûlant d'en frapper leur vicaux. Il sera difficile de s'entendre.

GALERIE POLITIQUE.

III

LE COMTE DE PERSIGNY.

[Voir les numéros 18, 19, 21 et 23.]

Le traité de Paris est une porte ouverte à bien des éventualités. L'inobservation de ses clauses, la nécessité d'assembler à nouveau le congrès, l'ont prouvé.

Comment, après ce qui s'est passé à Kars, à Bolgrad, à l'isle des Serpents, la diplomatie française a-t-elle pu s'écarter de cette politique purement occidentale qui résultait de notre situation même après la prise de Sébastopol ?

Il a fallu que le couronnement de Moscou et l'envoi de M. de Morny sur ce dangereux terrain aient exercé des fascinations puissantes en faveur de la Russie. Par le récit de ces cérémonies, qui apprenait au monde comment on fait un empereur, M. de Morny semblait n'avoir pas d'autre but que de jeter des préoccupations de même nature dans l'esprit de son maître.

Quant à cet ambassadeur, ne sentant peut-être pas qu'en invoquant je ne sais quelle vieille formule du temps d'Ivan II, la Russie n'avait d'autre but que d'humilier pendant la paix le pays qui venait de triompher pendant la guerre,—il est sorti à reculons.

N'y a-t-il pas dans le vieux cérémonial de la monarchie française quelque prescription à l'aide de laquelle on pût rendre la pareille à un ambassadeur moscovite ?

Sinon il faut bien que nous prenions notre part de la condescendance de M. de Morny.

Est-ce qu'un ambassadeur du temps de Louis XIV en eût fait autant ?

M. de Choiseuil, ambassadeur de la France auprès de la Sublime Porte, entra chez le Grand Seigneur du côté opposé.

En Turquie les portes sont extrêmement basses. Celles du palais du Sultan étaient telles alors, qu'il fallait se ployer en deux pour parvenir auprès de Sa Hauteesse.

M. de Choiseuil éluda d'une façon assez singulière l'humilité à laquelle l'obligeaient les dispositions architecturales turques. Contraint, lui aussi, de se ployer en deux, il le fit à médaille retournée, présentant ainsi au sultan la fière postface de la France ; l'autre n'étant pas faite pour s'incliner dans la poussière.

Le régent lui-même a bien pu sacrifier un carrosse de la cour et, pendant une nuit, les petits appartements de madame Maintenon aux saloperies de Pierre le Grand et de sa suite. Mais devant ce czar lui-même, le dernier des attachés d'ambassade de la France n'eût pas accepté le cérémonial d'Ivan.

La conséquence de cette attitude nouvelle a été habilement exploitée par la Russie.